



11. VILLAGE

11.1 Situation

Sous-secteur statistique : 14-Vernier-village

Population

- > Population 1990 : 685
- > Population 2005 : 704
- > Evolution 90 – 05 : + 19 / +6,5 %
- > Part de la population communale : 1 %

Logements

- > Logements : 316, dont 47 villas
- > Logements subventionnés (08.05) : 124, (39,4 %)
- > Nombre d'habitants par logement : 2,22
- > Evolution depuis 1990 : + 273 logements

Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 301
- > Emplois en 2001 : 197 (84 % dans le secteur III et 16 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : - 104 / - 35 %
- > Part des emplois communaux : 1,6 %
- > Etablissements en 91 : 41
- > Etablissements en 2001 : 41 (88 % dans le secteur III et 12 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : -

11.2 Documents de référence

- > Inventaire ISOS
- > Inventaire IVS
- > Répertoire des immeubles et objets classés
- > Recensement architectural
- > Plan de protection des rives du Rhône (loi M 8 4)
- > Liste des bâtiments inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés
 - Rue du Village, 32, 50, 57, 64, 78
- > Schéma directeur du village, urbaplan, janvier 1999

11.3 Potentiel à bâtir

Le village est affecté en zone 4B protégée avec des extensions en zone 5 à l'arrière du village sur le coteau et en zone 4B au nord-est.

Le potentiel théorique du secteur pourrait être assez important si de nouvelles constructions étaient implantées dans les jardins à l'arrière des constructions du village-rue.

11.4 Diagnostic et enjeux

Centre historique de la commune, le village de Vernier forme un ensemble bâti homogène présentant encore dans l'ensemble des qualités urbanistiques évidentes typiques d'un village-rue.

L'un des héritages de ce rôle historique est la présence de nombreux équipements et services de niveau communal et non seulement de quartier.

L'ensemble du secteur est soumis à d'importantes nuisances sonores (dépassement des valeurs limites d'immission + 3dB(A) pour le DS II) ce qui empêche théoriquement le développement de nouveaux logements ou équipements scolaires. L'enjeu est de pouvoir répondre aux besoins induits (nouvelle école) et de **permettre au village de rester un ensemble vivant, ce qui implique des dérogations ponctuelles aux normes de protection contre le bruit.**

Le développement de la zone de villas à l'arrière du village du côté Rhône, pourrait porter atteinte aux qualités paysagères du site et dénaturer les caractéristiques spatiales du village-rue. Un schéma directeur sectoriel a été établi afin d'organiser ce développement dans le respect du site bâti et naturel.

11.5 Objectifs généraux

- > Négocier une application nuancée des restrictions de constructions liées à l'annexe 5 de l'OPB.
- > Confirmer le village comme noyau historique abritant logements et activités.

- > Préserver les qualités urbanistiques et paysagères du village et de son environnement proche.
- > Réserver la possibilité d'une extension de la zone 4B le long du chemin de la Greube.

11.6 Objectifs et principes sectoriels

a) Options d'urbanisation

Conformément au schéma directeur de 1999, les principes d'aménagement définis sont :

- > Côté Rhône :
 - regrouper les droits à bâtir le long de quelques dessertes en relation directe avec la rue du Village,
 - limiter la création de nouvelles voiries,
 - préserver les jardins à l'arrière du village,
 - préserver un espace non bâti en contiguïté avec le parc de la mairie.
- > Côté Jura, partie Est :
 - regrouper les droits à bâtir le long d'un axe de desserte en relation directe avec la rue du village,
 - préserver les jardins à l'arrière du village,
 - préserver les parcelles communales pour l'implantation d'un équipement scolaire.
- > Côté Jura, partie Ouest :
 - renforcer le front existant et le compléter selon l'alignement,
 - marquer les angles au bord des rues.

Ces options sont compatibles avec la 5^{ème} zone existante. Toutefois, en cas de difficultés d'application des principes du schéma directeur, la commune pourrait engager une modification des zones et élaborer un plan de site.

En compensation des nombreuses zones de villas qui pourraient devenir inconstructibles en raison des nuisances sonores, la commune souhaite réserver la possibilité de créer une zone 4B le long du chemin de la Greube. Lors de la consultation sur le projet de plan directeur, la DAT a admis cette extension pour autant qu'elle réponde aux critères définis dans la fiche "villages" du plan directeur cantonal. Ces critères sont pertinents pour des villages de campagne, mais beaucoup moins pour une commune de plus de 30'000 habitants. Il s'agira donc de négocier une adaptation de ces critères au cas particulier de Vernier.

b) Equipements publics

Un nouvel établissement scolaire sera nécessaire pour répondre aux besoins induits par le développement des quartiers environnants. Celui-ci pourrait trouver place soit sur les terrains communaux à l'arrière de la petite école, soit à l'arrière de la poste.

c) Espaces publics et collectifs

La rue du Village, déjà partiellement aménagée, présente de grandes qualités spatiales. L'objectif est de mettre en valeur l'espace-rue par des aménagements qui favorisent la convivialité des divers modes de déplacement et le développement des activités sociales bordières (appropriation de la rue par ses habitants).

Le schéma directeur de 1999 prévoit également la création de placettes semi-publiques à l'arrière du village (intersection entre le cheminement piétonnier et les nouvelles dessertes autour desquelles sont prévues le regroupement des droits à bâtir).

d) Aménagements cyclables

- > Aménagement cyclable à prévoir sur la route de Peney.
- > Aménagement cyclable à prévoir sur la route de Vernier.

e) Aménagements piétonniers

- > Compléter le cheminement piétonnier à l'arrière du village entre le parc de la Mairie et le parc de la maison Chauvet-Lullin.

Le cheminement piétonnier le long du Rhône traverse aujourd'hui une propriété privée. Il est toutefois très fréquenté car il offre une belle promenade en continuité avec les parcours riverains. La commune souhaite pouvoir acquérir les parcelles afin d'assurer la pérennité et l'entretien du cheminement.

f) Milieux naturels

- > Promouvoir un entretien extensif des prés de fauche sous le village afin de préserver et renforcer leur biodiversité.
- > Le nant de Poussy pourrait faire l'objet d'un projet de renaturation (mise à ciel ouvert).

g) Environnement

- > Assainissement de la route de Peney selon l'OPB.

Schéma directeur du Village – janvier 1999



SCHEMA DIRECTEUR DU VILLAGE

LEGENDE

	Impératif	Dispositif	Indicatif	Etat de fait
Parc public				
Espace non bâti (extension du parc), report des droits à bâtir (3.2)				
Mur de soutènement				
Bâtiment existant				
Secteur d'équipements d'intérêt général				
Construction ponctuelle à caractère pavillonnaire				
Front sur la route de Peney et rues perpendiculaires selon alignement				
Accès au stationnement				
Front d'implantation définissant l'espace-rue, regroupement des constructions le long du chemin de desserte				
Décrochement (max. 3m)				
Rue du village, place, articulation de l'espace-rue				
Placette semi-publique				
Chemin d'accès, tracé et aménagement à étudier de cas en cas, tronçon de liaison (3.4)				
Chemin d'accès au droit des constructions (3.4)				
Aménagement de l'espace de transition entre le chemin et le bâtiment, cour (3.4)				
Cheminement piéton public à valoriser / à créer				
Jardin privé, prolongement extérieur des bâtiments				
Espace de transition entre la structure existante villageoise et les nouvelles constructions				
Préservation d'espaces verts non bâtis à caractère rural (périmètre indicatif)				
Haies à préserver et entretenir				
Point de vue à aménager				
Bosquets à mettre en place				

Secteur Village : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / priorités	Références / Renvois
Urbanisation - Engager une étude en vue de la modification des zones le long du ch. de la Greube : zone agricole -> zone de développement 4B.	Commune	Selon opportunités	
Equipements publics - Réaliser un établissement scolaire.	Commune	Court terme	Chap. 4.1
Espaces publics et collectifs - Négocier la réalisation de placettes semi-publiques dans le cadre du développement de nouvelles constructions à l'arrière du village.	Commune	Selon opportunités	
Aménagements cyclables - Programmer et réaliser un piste cyclable sur la route de Vernier. - Programmer et réaliser un bande cyclable sur la route de Peney.	Commune Canton	Court terme Court terme	Chap. 10 Chap. 10
Aménagements piétonniers - Négocier les servitudes de passage dans le cadre du développement de nouvelles constructions à l'arrière du village (liaison parc de la Maire – Maison Chauvet-Lullin).	Commune	Selon opportunités	Etude *
Milieux naturels - Etudier la mise à ciel ouvert du nant de Poussy	Commune	Selon opportunités	
Environnement - Mettre en œuvre l'assainissement de la route de Peney.	Canton	Moyen terme	Chap. 9

* Schéma directeur du Village, urbaplan, janvier 1999

**Objectifs généraux:**

- Négocier une application nuancée des restrictions de constructions liées à l'annexe 5 de l'OPB
- Confirmer le village comme noyau historique abritant logements et activités
- Préserver les qualités urbanistiques et paysagères du village et de son environnement proche
- Réserver la possibilité d'une extension de la zone 4B.



